



# Syndicat de Quartier de Toctoucau



Association Loi 1901  
Fondée le 5 Janvier 1930

Pessac, le 11 décembre 2008

**Objet : projet 3<sup>ème</sup> phase du TCSP à Pessac**

Monsieur le Maire,

Le syndicat de quartier de Toctoucau approuve les orientations générales de l'étude réalisée par le bureau de la fédération des syndicats et comités de quartier (*édition du 6 novembre 2008*).

La présente lettre a pour objet de compléter cette étude et de préciser la position du syndicat sur les points concernant particulièrement le quartier de Toctoucau.

Le syndicat ne se prononce pas sur le choix du tracé entre Bougnard et l'Alouette dont la pertinence interpelle les syndicats de quartier directement concernés (les mieux placés pour donner un avis circonstancié), ainsi que la fédération dans sa vision plus globale des projets d'urbanisme sur la commune de Pessac.

Cependant, le carrefour de l'Alouette nous conduit aux remarques suivantes :

- La saturation du trafic à cette intersection ne permet pas une traversée satisfaisante par un tramway. Un passage en souterrain semble être une solution adaptée.
- Le terminus à hauteur de ce carrefour ne serait pas judicieux en raison du manque d'espace.
- Un parc relais à proximité du terminus s'impose

Par ailleurs, les choix de tracé qui seront faits à partir du Haut-Lévêque doivent faciliter la création d'un pôle intermodal avec la gare de Pessac-Alouette.

Cette extension, ainsi que celles qui suivront, doivent intégrer une réalité quotidienne qui amène nombre d'habitants à se déplacer vers les zones industrielles et commerciales de l'agglomération bordelaise. Le réseau actuel en étoile est donc à compléter par des maillons permettant des dessertes plus directes et apportant une réponse adaptée aux besoins des usagers.

**Concernant les déplacements des habitants des quartiers extérieurs** (Cap de Bos, Magonty et Toctoucau), l'accent est à mettre sur les points suivants :

- Déplacements doux, dans leur continuité sur la totalité de l'axe
- Desserte Sncf à partir des gares de **Toctoucau, Gazinet, Alouette**, avec aménagement de parcs de stationnement adaptés aux différents moyens de locomotion
- Déplacements inter-quartiers du type transport à la demande
- Navettes de bus de rabattement vers le tramway

En conclusion, ce projet de 3<sup>ème</sup> phase structurera pour longtemps les quartiers et le réseau des moyens de déplacements. Le syndicat de quartier de Toctoucau demande donc **l'intégration d'un schéma des déplacements concernant les populations réparties de part et d'autre de l'axe Alouette/Toctoucau** (longueur 7 km). Ce schéma couvrira l'ensemble des moyens de déplacement, depuis et vers le centre de Pessac, vers les communes avoisinantes et entre les quartiers. Le partage des compétences entre les collectivités (zones CUB ou hors CUB) ne peut être un motif de rejet de cette demande, s'agissant d'un investissement structurant.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux

Le président,  
Gilbert Courier

Monsieur Jean-Jacques BENOÎT  
Hôtel de ville  
Place de la 5<sup>ème</sup> République  
33604 Pessac Cedex